

Le 3/05/2015

Déclaration d'Utilité Publique concernant le secteur de Corbeville

Avis de Terres Fertiles

Avis de Terres Fertiles :

Commençons, pour une fois, par la seule conclusion qui s'impose à la lecture du document soumis à cette nouvelle enquête publique.

Cette DUP n'appelle qu'une réponse : Arrêtons le massacre inutile de terres agricoles fertiles utiles à l'économie du plateau et de l'Ile de France qui importe toujours la quasi-totalité de ses besoins alimentaires.

Le secteur de Corbeville doit rester affecté entièrement à l'activité agricole et ne pas être détruit par une urbanisation le transformant en zone de services, de commerces et d'équipements.

De toute façon puisque vient d'être rendu l'avis de la commission d'enquête sur le CDT sud, avis défavorable à l'unanimité, la DUP de Corbeville présente exactement les mêmes erreurs : flou de l'aménagement, absence de chiffrage, invocation d'une pseudo-urgence.

En dehors même de la logique d'aménagement contestable que nous examinerons un peu plus loin c'est pourquoi **Terres Fertiles demande qu'aucun nouvel aménagement du plateau ne soit planifié au moins tant que le CDT de ce territoire n'a pas été réécrit selon les recommandations des commissaires enquêteurs.**

Rappel des conclusions de la commission d'enquête :

« Les contrats de développement territorial (CDT) sont définis dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, modifié par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Ils doivent mettre en œuvre le développement économique, urbain et social de territoires définis comme stratégiques, et en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris. »

L'EPPS affiche cet exergue sur son site.

Pour autant le CDT qui concerne les 7 communes du Plateau de Saclay secteur sud vient d'être sanctionné par un avis défavorable à l'unanimité des commissaires enquêteurs.

Cet avis défavorable reprend et valide nombre des remarques des habitants et associations (ainsi que de Terres Fertiles) qui se sont exprimées dans l'enquête sur le CDT.

En particulier :

- parce que « le projet de CDT Paris Saclay territoire Sud validé par le comité pilotage du 2/09/2013 n'est plus d'actualité » tellement il a été changé depuis.
- parce que « l'évaluation environnementale et en conséquence l'avis de l'Autorité Environnementale ne sont plus en adéquation avec l'évolution du projet ».
- enfin parce que la modification de la répartition de logements n'est pas précisée dans son emplacement.

Cet avis défavorable est accompagné en plus des recommandations suivantes :

- 1) « relative à la lisibilité » : « corriger les erreurs » et « actualiser le dossier d'enquête ».
- 2) « relative aux transports » : « établir une cartographie » et « présenter une vision globale »... « permettant de mieux comprendre l'articulation entre les actions et ses impacts ».
- 3) « relative au développement économique et social » : « compléter **toutes** les fiches du CDT en précisant les coûts et le planning prévisionnel sur la stratégie d'aménagement et d'équipements structurants ».
- 4) « relative au cadre de vie » : « préserver et valoriser le patrimoine, notamment le système des rigoles et des étangs », « inclure la convention européenne du paysage dans le CDT ».
- 5) « relative à la gouvernance et à l'urbanisme du projet » : « renforcer substantiellement la concertation » pendant l'actualisation, la finalisation, l'adoption et le suivi de la mise en œuvre du CDT.

Ainsi donc ce seul rappel doit déjà nous amener à nous interroger :

Alors que le CDT Sud qui est censé définir « le développement économique, urbain et social » des 2 ZAC de Polytechnique et du Moulon se retrouve non seulement invalidé par la commission d'enquête, mais à réécrire, à chiffrer, avec la concertation à organiser, comment le Préfet de l'Essonne peut-il envisager une nouvelle opération (toujours aussi imprécise) sur le secteur de Corbeville stratégiquement situé entre les 2 ZAC précédentes ?

Par simple cohérence méthodologique toute opération concernant Corbeville doit être suspendue jusqu'à finalisation d'un CDT respectant les recommandations de la commission d'enquête.

Signalons que cette nouvelle enquête publique sur Corbeville est animée d'un souci de concertation encore moins développé que précédemment puisque son délai a été réduit à 3 semaines, dont 2 pendant les congés scolaires.

Le Préfet de l'Essonne et l'EPPS indiquent sûrement là comment ils appliquent tout de suite les recommandations des enquêteurs en charge du CDT Sud sur le « renforcement substantiel de la concertation » !!!!

Sur le fond de l'aménagement de Corbeville :

- Sur le fait de changer l'affectation des sols de cette zone :

Cette zone de Corbeville comprend une petite zone au sud de la route 128 déjà urbanisée qui peut selon nous le rester sans problème et une très grande zone agricole au nord de la 128.

Le changement majeur d'affectation des sols que vise et veut fixer définitivement cette DUP c'est l'abandon de l'activité agricole sur les terres situées au sud de la Martinière, et exploitées par cette ferme.

On a l'impression que l'aménagement de 2 zones urbaines (Polytechnique et Moulon) espacées par des terres agricoles ne peut qu'entraîner pour les aménageurs de l'EPPS que l'aménagement de la zone intermédiaire.

S'agirait-il d'une nouvelle infection qui les atteindrait : «la bétonnite extensive» ?

En tout cas il s'agit d'une logique d'urbanisation complètement dépassée datant des trente glorieuses : l'urbanisation en tache d'huile, complètement opposée à l'esprit de la Convention Européenne du Paysage, qui a réfléchi au XXIème siècle.

Ici au contraire, la DUP de Corbeville semble reposer sur l'idée que du moment qu'une zone aurait été construite, celle d'à côté devrait le devenir aussi.

Puisqu'on a parachuté des logements à côté il faudrait en rajouter d'autres comme si le Plateau de Saclay était le seul endroit où pouvait se résoudre le mal-logement de l'Ile de France.

Pourtant aujourd'hui les urbanistes parlent « d'espaces de respiration », de « silences », et considèrent qu'il est très qualitatif de ne pas construire « les dents creuses ».

En quoi un champ cultivé serait-il moins esthétique qu'un ruban de goudron de parkway, qu'un mur de béton, ou qu'un ridicule espace vert au pied d'une tour ?

Enfin le « dédommagement » de l'exploitant agricole spolié de ses terres excellentes par des terres de piètre qualité situées au bout du plateau beaucoup plus loin de son exploitation vise à l'escroquerie.

- Sur la biodiversité :

L'EPPS vient d'être informé qu'a été identifiée très récemment la présence dans la rigole de Corbeville (secteur Moulon) et dans la rigole des Granges (Saclay) d'une espèce protégée menacée (le campagnol amphibie) et que la rigole de Corbeville côté Orsay-Palaiseau n'a pu être explorée sur ce plan mais pourrait en héberger également.

Une dérogation avait été accordée pour la ZAC Palaiseau mais aucune n'a été accordée pour les autres territoires ni Corbeville, ni Moulon, or le creusement en largeur et en profondeur de la rigole de Corbeville pour éviter les inondations dues à l'artificialisation des sols va détruire l'habitat de cette espèce protégée qui y réside.

- Sur les aménagements proposés :

« quartier de ville avec services, commerces, équipements de proximité et activités économiques sur 75 ha ». Ceci n'a plus rien à voir avec l'amélioration de la recherche française et le Cluster initialement avancé, mais clairement avec une urbanisation qui se sert de cette occasion pour construire du logement à moindre frais sur de la terre agricole. Loger ou bien sûr mais dans la ville et pas sur des terres nourricières nécessaires. Si l'on supprime toutes les terres agricoles comment nourrira-t-on la population croissante dans quelques années ?

Le rapport nombre d'habitants/production alimentaire devient critique en Ile de France.

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France

41 rue du Dr Kurzenne – 78350 JOUY-EN-JOSAS

<http://terresfertiles.com> – infos@terresfertiles.com

On a l'impression d'un remake de la dévastation de l'Ile de Paques : sur cette ile les hommes ont consommé tous les arbres croyant ne pas en avoir besoin pour s'apercevoir par la suite que cette disparition, déséquilibrant l'écosystème, réduisait leurs récoltes, érodait leur terre et finalement les a amenés à devoir la quitter en grand nombre pour ne pas y mourir de faim.

La raréfaction des ressources devrait nous amener à concevoir un autre mode de vie plus sobre et où l'important pour bien vivre ne serait plus de disposer à proximité d'un logement d'un centre commercial vendant les dernières technologies à la mode ou les derniers équipements de pointe, mais tout simplement d'un champ bien cultivé.

- Sur l'urgence à agir : « Il faudrait limiter la spéculation foncière ».

Il a été officieusement fait allusion à de riches habitants d'un Etat du golfe, mais ce sont l'EPPS et le département qui ont surtout spéculé sur les terres agricoles de ce territoire jusqu'à présent et à des prix défiant toute concurrence.

Rappelons à cette occasion que le juge des expropriations a multiplié par plus de 4 l'indemnité d'expropriation accordée initialement par le Conseil général de l'Essonne à Terres Fertiles et condamné celui-ci à 1500 € en notre faveur.

Le meilleur moyen d'éviter la spéculation foncière consisterait à faire rentrer les terres agricoles de Corbeville dans la ZPNAF actuellement réduite à la portion congrue, au plus juste du minimum imposé par la loi.



L. Sainte Fare Garnot (gérant de Terres Fertiles)

Terres Fertiles est un groupement de 1160 habitants du territoire qui se sont regroupés en 2005 pour acheter collectivement 20 ha de terres agricoles sur le Plateau de Saclay et les maintenir en fermage. Terres Fertiles a pour objet de maintenir les terres fertiles en Ile de France, par l'acquisition, la gestion, la mise en valeur de terres à vocation agricole, arboricole, forestière ou d'élevage ainsi que le bâti éventuellement nécessaire à l'exploitation.

Terres Fertiles est une société civile qui favorise la mise en valeur de ces terres par le maintien et le développement de la pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement.